

TD(X)/Misc.9
15 février 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement
Dixième session
Bangkok, 12-19 février 2000

DÉBAT INTERACTIF

Conférencier d'honneur : M. Juan Somavia

Résumé

Document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED

I. Exposé introductif

M. Somavia a axé son exposé sur la nécessité d'examiner les problèmes du point de vue des personnes qui en subissent les effets, afin d'éviter les erreurs de politique. Les décideurs ont pour habitude de se fonder sur des indices globaux et des paramètres macroéconomiques, en faisant abstraction de leurs effets sur les moyens de subsistance de la population. Il règne dans la société d'aujourd'hui une incertitude, une insécurité et une angoisse diffuses et les gens ordinaires n'arrivent plus à suivre une mondialisation dont ils jugent le rythme trop rapide. Ils ont le sentiment de ne pouvoir peser en rien sur les processus décisionnels gouvernementaux et intergouvernementaux. Sur la question fondamentale de la justice sociale, les parents craignent fort que leurs enfants n'aient pas demain les chances dont eux-mêmes ont bénéficié hier.

La mondialisation ouvre un espace à l'entreprise privée – qui est l'un des éléments centraux du développement économique – mais il lui manque une ouverture sur la dimension sociale. De vastes possibilités existent dans les secteurs dynamiques de l'économie, par exemple dans les technologies de l'information, l'industrie du spectacle ou les services financiers, mais pour les secteurs traditionnels, tels que l'agriculture ou le textile, l'avenir est de plus en plus incertain. La mondialisation a engendré une course vers le bas. La source d'incertitude la plus évidente réside dans la pauvreté et l'exclusion, deux phénomènes auxquels il faut trouver des solutions. Ces questions ont été traitées au Sommet pour le développement social de Copenhague.

GE.00-70138 (F)
BKK.00-233

Par ailleurs, la disparition d'un certain nombre de certitudes de base aboutit à la désintégration du tissu social. L'intensification de la concurrence a des effets incontestables sur la cohésion de la société, si bien qu'en cas de difficulté, les individus sont abandonnés à leur sort.

L'emploi est un facteur essentiel d'intégration sociale. Avoir un "emploi décent", c'est-à-dire un emploi qui permet de pourvoir aux besoins minimum de sa famille, notamment en matière d'éducation, de santé et de logement, et qui confère le droit à une pension et à un traitement décent, est une aspiration raisonnable pour tous les êtres humains mais que l'économie mondiale n'a pas été en mesure de réaliser, ce qui suscite en retour un mouvement contre la mondialisation.

Un nouveau fossé s'est creusé entre l'économie structurée, à base de savoir, et l'économie informelle, et ce fossé a rendu plus vulnérables tous ceux qui travaillent dans la seconde. Inclure un volet social dans le processus de mondialisation est une tâche primordiale pour faire en sorte que l'efficacité sociale aille de pair avec l'efficacité économique. Pour l'instant, le processus décisionnel souffre d'une fragmentation sectorielle et les différentes composantes du grand effort de développement ne sont pas reliées entre elles.

Il convient de distinguer entre ce que l'on pourrait appeler la mondialisation liée aux communications, laquelle est irréversible, et les politiques qui accompagnent la mondialisation, à savoir les politiques monétaires, commerciales et sociales, qui sont modifiables. Ainsi, les politiques monétaires peuvent être davantage orientées vers la croissance, et les institutions financières multilatérales peuvent insister davantage sur le rôle du capital productif. Les politiques commerciales peuvent élargir le champ des possibilités ouvertes aux pays en développement, pour parvenir à un système économique plus intégrateur. La logique qui sous-tend les politiques d'ajustement structurel est contestable, dans la mesure où le coût de ces politiques est essentiellement assumé par les pauvres et les plus faibles. Il faut que les "fondamentaux" du marché respectent les besoins fondamentaux de la population, et la CNUCED a un rôle important à jouer pour faire en sorte qu'il en soit ainsi.

M. Somavia a consacré la seconde partie de son exposé au rôle de promotion du dialogue social qui incombe à l'Organisation internationale du Travail. Rappelant les missions originelles de l'OIT, il a insisté plus particulièrement sur le programme de travail relatif aux droits des travailleurs. La protection de l'emploi est la clé de la stabilité sociale. Les PME jouent un rôle non négligeable en matière de création d'emplois, les très grandes entreprises ayant une marge de manœuvre moindre à cet égard. S'agissant des normes professionnelles et des normes du travail, le rôle de l'OIT est défini dans l'acte constitutif de l'organisation et dans un certain nombre de conventions et de déclarations. Les conventions doivent être ratifiées par les États membres avant d'entrer en vigueur, mais sept d'entre elles, qui ont trait notamment à la liberté d'association, aux négociations collectives, au travail des enfants, au travail forcé et à la discrimination dans le travail, ont été reprises au Sommet pour le développement social et constituent le volet social de l'économie mondiale. De ce fait, les principes qui y sont consacrés devraient être respectés indépendamment de la ratification ou non des conventions, et les politiques de la Banque mondiale et du FMI ne devraient pas aller à leur encontre. L'assistance technique devrait être le principal vecteur de mise en œuvre de ces principes, lesquels ne devraient pas non plus servir d'outil du protectionnisme. Il faut par ailleurs élaborer des principes de gestion fondés sur ces considérations sociales, en tenant compte des meilleures pratiques dans ce domaine.

II. Débat

En ce qui concerne les liens entre les droits des travailleurs, l'économie politique et la régulation d'une économie en cours de mondialisation, certains intervenants ont estimé qu'il fallait organiser un dialogue systématique et que l'OIT était la mieux placée pour le conduire. Inscrire les droits des travailleurs à l'ordre du jour des négociations de l'OMC et en faire un motif de poursuites dans le cadre de cette organisation étaient considérés comme une grave erreur. En tant qu'institution de gestion de l'économie chargée des négociations commerciales et du respect des règles commerciales, l'OMC n'avait pas les moyens de traiter des questions relevant du domaine social. Il fallait néanmoins intégrer les questions sociales et économiques; à cet égard, l'interdépendance de l'allègement de la dette et du respect des droits de l'homme, par exemple, a été particulièrement soulignée.

Tout en admettant que la mondialisation était un processus irréversible, certains intervenants ont insisté sur la nécessité d'apporter des modifications judicieuses à la politique suivie. Certains d'entre eux ont dit également que les valeurs culturelles devaient être respectées par les gouvernements et par la communauté internationale dans son ensemble. Dans de nombreux pays, la question la plus importante était d'avoir un emploi avant de se soucier de son caractère décent. À cet égard, certains se sont inquiétés de l'utilisation possible des normes du travail comme une mesure protectionniste frappant les exportations des pays en développement.

Une attention particulière a été accordée aux problèmes du travail des enfants, au rôle des femmes dans l'économie mondiale ainsi qu'à l'impact de la mondialisation sur l'emploi des femmes et à ses effets sur la vie de famille. Un certain nombre d'intervenants ont également souligné le rôle que les PME jouaient dans la création d'emplois dans les pays en développement et ont estimé qu'il fallait trouver des moyens de leur ouvrir des débouchés et d'élargir leur accès aux marchés. En outre, on a fait observer que la CNUCED et l'OIT devaient étudier les conséquences néfastes des crises financières et l'impact des fusions sur l'emploi et sur le chômage.

Selon de nombreux intervenants, la pauvreté était encore le principal problème à résoudre; des ressources financières additionnelles devraient être consacrées à sa réduction. Plusieurs intervenants ont souscrit à la création d'un fonds pour la lutte contre la pauvreté et ont mis l'accent sur l'importance cruciale de la mise en œuvre de la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants. On a également fait observer que les activités des organisations internationales telles que l'OIT ou la CNUCED étaient limitées par la modicité des ressources financières qui leur étaient allouées.

Dans sa réponse, M. Somavia a souligné l'importance de la justice sociale, de l'équité et d'un engagement politique indispensable en faveur du respect de ces principes fondamentaux. Il a évoqué la diminution des ressources du secteur public ainsi que les problèmes liés à la mauvaise répartition de celles-ci. C'est pourquoi il fallait combiner investissements publics et privés. En ce qui concerne la question du travail des enfants, il a fait valoir que la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants avait été adoptée unanimement par tous les gouvernements. Il était clair que la principale cause de l'exploitation des enfants sur le lieu de travail était le sous-développement. M. Somavia s'est interrogé sur la nature d'une économie mondiale qui permettait que 50 millions d'enfants travaillent dans le monde et sur les justifications de l'exploitation de la vulnérabilité des enfants. Il a proposé d'ériger en objectif universel l'élimination des pires formes de travail des enfants dans un délai de 10 ans.
